

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2007

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 226

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet et M. Mamère

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 17 de cet article, supprimer les mots :

« , notamment à l'intérieur des bâtiments, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.